



Paris, le 15 octobre 2026

DECLARATION LIMINAIRE
FORMATION SPECIALISEE EN SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE
TRAVAIL DE LA PJJ
15 octobre 2026

Monsieur le président,

Réunis pour la dernière FSSSCT de ce mandat et au lendemain d'une nouvelle journée de mobilisation des lycéens, la CGT PJJ ne peut se satisfaire des réponses que vous nous apportez pour endiguer le flux de mesures que vont devoir absorber des milieux ouverts déjà sous tension. Encore une fois, il faudrait compter sur la solidarité entre les services pour mettre en œuvre des mesures que vous voulez brèves, au détriment d'un suivi qualitatif qui s'attacherait à individualiser la prise en charge pour des jeunes qui revendiquent des conditions dignes pour un enseignement qualitatif.

Comme trop souvent dans les services publics, la question des moyens est au cœur des débats, question que vous vous obstinez à éviter. Pour exemple, notre droit d'alerte sur les conséquences du CJPM n'a pas été considéré comme tel et aujourd'hui, dans le rapport de la médecine du travail sont mis en avant cette surcharge de travail, cette perte de sens et cette fragilité des collectifs de travail que nous avons dénoncé à l'époque.

Les mêmes constats que dans le bilan 2024 et malgré les préconisations, quelles actions pour améliorer les conditions de travail des agents ?

Pas grand-chose de concret : aucun travail sur la baisse des normes pour les milieux ouverts ou les PEAT, une réforme des UIPE à marche forcée avec un cahier des charges qui ne garantit même plus le doublement des services de jour comme de nuit. A quel moment entendrez-vous que le travail isolé peut conduire à la mort ? La CGT PJJ ne cautionne pas cette organisation du travail au rabais.

Comment se sentir bien à la PJJ ? Comment sont pris en compte les différents risques professionnels ?

La CGT PJJ regrette la fin des CHSCT qui a contribué à complexifier encore plus les travaux autour de la SST. L'absence des correspondants des DRHAS dans certaines FSSSCT territoriales ralentit les délais de réponses notamment concernant l'immobilier.

Aborder la Sécurité et la Santé au Travail dans ce contexte relève presque de l'utopie : les constats sur les différents risques professionnels ne trouvent pas de réponses concrètes et urgentes, à l'image des orientations gouvernementales que vous portez. Celles-ci continuent de creuser le fossé entre l'administration et les agents en charge des mineurs.

Pour les UIPE, la CGT PJJ vous demandait de prendre le temps, pour la SST, il est urgent d'agir.

Les sujets abordés ce jour interrogent une nouvelle fois sur la façon dont sont conduits certains dossiers.

Sur les dépistages d'alcoolémie et de stupéfiants, vous nous faites la preuve que quand l'administration souhaite un traitement rapide, elle le peut, puisque les documents de travail sur le sujet ont été présentés en FSSSCT du Grand Nord en juin dernier. La CGT PJJ déplore l'absence de prévention primaire et d'accompagnement en la matière, c'est le prérequis indispensable aux mesures de contrôle et aux sanctions qui peuvent en découler.

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

Tél. Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : national@cgtppj.fr – Site internet : www.cgtppj.org - Facebook : CGTPJJ

Concernant l'immobilier, la CGT PJJ insiste sur la nécessité de préserver des postes physiques pour chaque agent. Le nomadisme doit être supprimé dans le calcul des surfaces de bureau et la présence régulière de stagiaires doit être davantage comptabilisée. Le télétravail reste trop peu déployé et de manière inéquitable.

Sur le plan canicule, la CGT PJJ exige une échéance précise sur les mesures qui pourraient éviter l'écueil de l'été 2026. Et pour l'hiver 2026, où les directeurs de service peuvent trouver « le plan chaudière »?

En cette fin de mandat, la CGT PJJ attendait un bilan de cette instance dont les débuts ont pu être laborieux mais qui, sous notre impulsion, a pu entendre la nécessité de mettre en place des groupes de travail autour du plan de prévention. Preuve que quand il y a une volonté, il y a un chemin. Nous en attendons autant concernant la reconnaissance de la pénibilité des missions et du travail de nuit, comme nous vous l'avons demandé lors de l'audience de grève, dans le cadre du préavis déposé par notre organisation syndicale pour la journée du 29 septembre.

La CGT PJJ continuera de solliciter la poursuite de l'étude de points déjà abordés, tant que nous estimons que les réponses sont incomplètes, et notamment quand l'iniquité existe sur les territoires. Sur les CITIS par exemple, nous attendons toujours un état des lieux des pratiques, puisque nous constatons toujours que la suspicion précède l'examen des demandes de reconnaissance d'accident de service. Sur l'étude des DUERP et des suivis des plans de préconisations, nous souhaitons, monsieur le Président, un bilan de ces documents afin de construire de réels outils de prévention.

La CGT PJJ sera également attentive à la mise en œuvre effective de la FSSSCT de l'ENPJJ, sollicitée et obtenue par notre organisation syndicale, qui permettra enfin de prendre en compte les besoins de sécurité des stagiaires et des agents en souffrance dans les PTF et au site central.

Monsieur le président, la CGT PJJ attend de vous des actes, pour que la SST soit bien votre priorité, comme elle l'est pour notre organisation syndicale.